

L'Hyper !

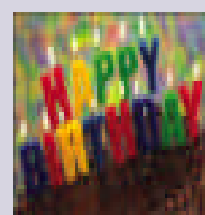
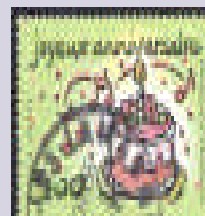


200ème numéro

Lundi

Le 16 mai est un jour férié !

N°200/05
13 mai 2005
08 pages



De Anglet à
Thionville en
passant par
La Réunion
les salariés
français veu-
lent garder
leur jour fé-
rié et être
payé.

Pour la jour-
née de solida-
rité les sala-
riés Carre-
four ont déjà
donné

Les 38
millions d'eu-
ros d'indem-
nités mini-
mum de Da-
niel Bernard
représentent
4 jours de so-
lidarité par
chaque sala-
rié du groupe

Fermé ? Ouvert ? Au travail ? En grève ? En RTT ? A la manif ?

Le dispositif était annoncé comme LA bonne idée du gouvernement Raffarin. Faire offrir aux salariés une journée de leur temps à leurs aînés. Quel bel exemple de solidarité !

Sauf que ces mêmes salariés refusent de jouer les dindons de la farce. Ils ont fait leurs comptes et réalisent que l'effort national leur coûtera beaucoup à eux et pas grand chose à leur patron.

Pire, pour certaines entreprises, ne reverser que 0,3% de cotisation supplémentaire à l'Assurance maladie en échange d'un jour de travail et donc de production est même une sacrée bonne opération, Carrefour en tête.

Les salariés refusent de se laisser avoir par la vaste entreprise de culpabilisation du gouvernement. Les Français solidaires, oui, mais pas vaches à lait.

Rigolade !

Un vaste foutoir, ce lundi de Pentecôte ? Non, c'est pire que ça, les gens prennent ça à la rigolade. C'est devenu une farce mais on rit jaune.

La fraternité n'est pas qu'un mot



En travaillant le 16 mai,
Vous permettez à
Cet homme de bénéficier
D'une aide à domicile !

La canicule on en parle mais de quelle façon ! Le gouvernement a réussi à détourner la compassion par cette loi idiote.

Nous n'avons jamais vu autant de talent au service de la dérision et

nous nous en sommes fait l'écho par quelques dessins.

L'opposition profite de l'aubaine pour allumer le gouvernement. Un député propose que, contrairement à ce qui est prévu, l'Assemblée siège en séance publique lundi 16 mai pour se conformer à la nouvelle législation.

Avec ironie, il y voit l'occasion de... supprimer la loi votée l'an dernier pour la remplacer par un autre dispositif de solidarité.

Près de deux ans d'atermoiements

Été 2003 : Canicule sans précédent en France qui fait plus de 15 000 morts chez les personnes âgées et dépendantes. Le gouvernement n'a rien vu venir. Emotion générale dans tout le pays.

24 octobre 2003 : Raffarin choisit de supprimer un jour férié, le lundi de Pentecôte, dès 2004, pour faire financer par les salariés une partie de l'effort de solidarité (deux milliards d'euros). Nombreuses oppositions.

Novembre 2003 : Premières manif et reculade de Raffarin : ce lundi 2004 est maintenu férié.

Mai 2004 : Gauche et UDF dénoncent le principe. Grogne à l'UMP.

30 juin : Loi instituant une journée de travail supplémentaire « de solidarité » pour financer l'aide aux personnes âgées et handicapées.

Octobre 2004 : Raffarin annonce que le « lundi de Pentecôte sera travaillé dans les entreprises comme dans les écoles », sauf situation particulière.

Chez Carrefour comme dans de nombreuses entreprises les salariés se battent pour qu'on arrête de les prendre pour des gogos !

La CFDT appelle à un débrayage le 16 mai

- + Pour conserver notre RTT,
- + Pour notre pouvoir d'achat,
- + Pour des contrats revalorisés
- + Pour nos conditions de travail,
- + Contre le travail un jour férié

Pagaille !

Difficile pour le quidam de savoir ce qui sera ouvert ou fermé, quels services seront ou non assurés, comment le salarié sera payé ou pas payé, si c'est un jour férié ou non, qui sera en grève ou en absence injustifiée, qui doit travailler ou rester chez lui

Bref tout le monde y perd son latin pendant que **Monsieur Raffarin** se rétablit chez lui d'une opération faite dans un hôpital militaire vu l'état du secteur hospitalier et que **Monsieur Bernard** se fait élire sûrement pour ne pas rester à la charge de ces ex salariés.



Cacophonie !

Il faut dire que la cacophonie des employeurs, qui ne savent plus eux même comment réagir, trouble le jeu.

La SNCF, entreprise public, ne montre pas l'exemple en gardant le lundi de Pentecôte férié. Dans le privé, la situation est assez disparate, certaines entreprises restent fermées mais demandent à leurs salariés de renoncer à une journée de RTT ou leur offrent une journée de congés, d'autres enfin seront ouvertes.

Chez **Carrefour** après l'annonce du paiement d'une indemnité complémentaire de 50% du nombre d'heure travaillées on ne s'y retrouve plus.

L'entreprise n'ose pas affirmer clairement que ce jour est férié et que les salariés bénéficient de la majoration. adéquate.

Ils ne seront pas payés 7 heures de travail mais on fait tout pour leur faire croire le contraire.

Au CCE, qui coïncidence tombe au bon moment, impossible d'avoir une explication rationnelle.

Dans les magasins tout et son contraire est dit les directeurs eux-même n'y comprennent plus rien.

On joue avec les mots espérant que le salarié perdu se résignera.



Grève !

La belle opération de solidarité a des chances de plus en plus grandes d'être un vaste cafouillage.

Reste une inconnue, l'ampleur de la mobilisation des syndicats qui appellent ce jour-là à la grève.

Monsieur Raffarin affirmait qu'il ferait appliquer la loi avec fermeté. Un roulement de mécaniques bien imprudent !

Depuis le début de la semaine, les appels à des arrêts de travail se multiplient dans tous les secteurs d'activités.

Belle unanimité tous sont d'accord pour dénoncer cette loi et réagir mais personne dit la même chose.

Chez **Carrefour** même FO appelle à la grève nationale. une première pour ce syndicat.

Une chose est sûre la loi votée sur la solidarité envers les personnes âgées et handicapées sera ouverte-

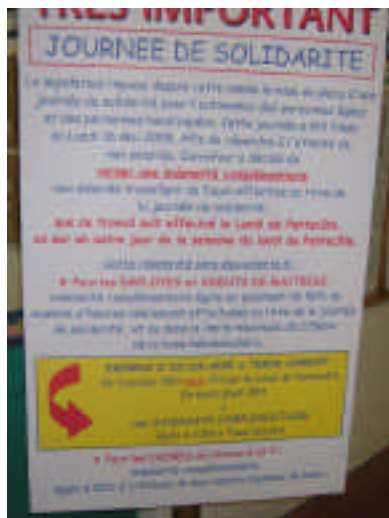
La grève !

ment bafouée.

Attention on n'appelle pas à la dés-obéissance civile ça serait une grève illégale alors à chaque syndicat son mot d'ordre.

Pour la CFDT Carrefour ça tombe bien on est en pleine action depuis le 25 mars pour la défense du pouvoir d'achat et quelques autres revendications

Une journée qui n'est pas rémunérée un bon exemple de la baisse du pouvoir d'achat et la mise en cause de la RTT.



Unanimité des salariés

La journée de solidarité n'est pas du fait de l'employeur qui n'en demandait pas tant au gouvernement mais qui s'est bien gardé de s'y opposer.

Carrefour a tenté par tous les moyens de tirer encore un peu plus de profits de cette loi en refusant

entre autre de respecter les accords signés sur les jours fériés et quand il reconnaît sous la pression son erreur il le fait dans une ambiguïté scandaleuse.

A cette attitude s'ajoute l'absence de réponse claire sur les demandes des salariés. Quand 6000 salariés arrêtent le travail le 25 mars quelle est la réponse de Carrefour, un long silence.

Chez LCM (Logidis) un accord de fin de grève a été signé, chez Champion il se négocie en ce moment, et chez Carrefour ?

+ La CFDT vient de signer l'accord de rattrapage pour les salariés Continent 2001, accord qu'on attend depuis 5 ans et qui dure encore 5 ans,

+ Une négociation va avoir lieu sur l'intéressement mais on ignore tout de son contenu,

+ La majoration du 16 mai est acceptée mais la méthode est peu claire.

Et la hausse des prix rogne mois après mois la petite augmentation de février.

A oublier le vrai dialogue social avec ses salariés et leurs représentants la direction n'obtient qu'une chose faire monter la pression.

Le 16 mai les salariés des magasins rediront leur mécontentement parce que vous ne savez pas les écouter et vous voulez leur imposer vos méthodes et vos arguments !

Est-il légal de faire la grève le 16 mai ?

Oui, sans aucun problème !

Le motif de la grève détermine qu'elle soit licite ou pas.

Il n'est pas possible de faire grève pour un motif politique (la présentation de tel ou tel candidat), pour un motif humanitaire (l'aide aux réfugiés), ou pour tout autre motif qui n'aurait pas de rapport avec la vie de l'entreprise.

Une autre limite est que "l'objet de la grève ne peut être obtenu par la grève" exemple : des salariés qui voudraient obtenir de leur employeur de ne pas venir travailler le samedi ne pourraient pas faire grève le samedi pour obtenir satisfaction. Il faudrait qu'ils fassent grève un autre jour !

Cette grève est dans la continuité du mouvement du 25 mars lancé par la CFDT pour la reprise des négociations chez Carrefour suite à la non signature de l'accord NAO 2005.

Il s'agit de demander dans le cadre de nos revendications toujours d'actualité

- que les heures travaillées soient payées,

- que les avantages négociés sur les jours fériés soient conservés

- que le travail forcé, soit abrogée.

- que les revendications exprimées suite à l'échec des négociations et qui ont conduit à la grève du 25 mars soient prises en compte.

Pour la CFDT le 16 mai on se bat pour notre vie de tous les jours pas pour une seule journée.

La journée de solidarité

Si vous êtes un salarié majeur, vous allez devoir financer un nouvel impôt en **travaillant une journée sans salaire** : vous travaillez un jour de plus, mais vous n'avez pas de salaire pour ces sept heures supplémentaires.

Si, comme 60% de la population, vous n'êtes pas salarié (profession libérale, commerçants, notaire, avocat, agent immobilier, boucher, coiffeur, retraité, parlementaire, ministre, PDG de Carrefour...), **rien**. Vous êtes exonéré de "solidarité".

Que dit la loi du 30 juin 2004 ?

« Art. L. 212-16. -- Une journée de solidarité est instituée en vue d'assurer le financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Elle prend la forme d'une journée supplémentaire de travail non rémunéré pour les salariés »

Cela signifie qu'au mois de Mai, les salariés devront travailler un jour de plus (le lundi de Pentecôte, qui était férié et chômé, devient férié et non chômé !), mais sans salaire : leur salaire sera le même, ni plus ni moins, alors qu'ils auront effectué 7 heures de travail supplémentaire.

Lundi de Pentecôte en Europe



En France le lundi de **Pentecôte** est institué jour férié par la loi du 08 mars 1886.

Le lundi de Pentecôte est actuellement jour férié en Allemagne, en Autriche, en Belgique, aux Pays bas, en Suisse, en Norvège, en Suède au Danemark, en Islande et en Grèce.

Que veut dire chômer

S'arrêter de travailler pour fêter quelqu'un

Que veut dire Pentecôte

Pentecôte vient du grec ancien penthkost? [pentèkostè] : cinquantième (jour après Pâques) à l'origine c'est une fête juive, elle sera aussi chrétienne

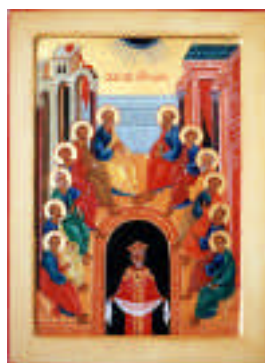
La Pentecôte

À l'origine, la Pentecôte est une fête juive. Elle porte le nom de shavou'ot ou fête des semaines car elle a lieu 7 semaines après Pâque. On l'appelle aussi la fête des prémices, Pâque étant la fête des semences.

Les Hébreux ont donné un sens religieux à cette fête agricole. Pentecôte célèbre le don de la Torah. La Torah est un livre sacré que Dieu a donné à son peuple.

Pentecôte ou le 50e jour

Les premiers chrétiens ne célébraient pas la fête de la Pentecôte. Ils célébraient Pâques "grand dimanche" pendant 50 jours. **Ces 50 jours formaient un unique jour de fête.**



C'est au 4ème siècle qu'on se mit à célébrer le 50e jour... mais on y célébrait l'Ascension. Et ce n'est que vers la

fin du 4ème siècle que la liturgie a célébrée la Pentecôte comme une fête distincte de l'Ascension.

Pourquoi 50 jours ? C'est le chiffre symbolique, 7 ! Comme les 7 jours de la semaine. Et la

Pentecôte a lieu 7 semaines (de 7 jours) après Pâques.

Et si on obtient le chiffre 50 (et non 49) c'est dû à la façon antique de compter : le premier jour compte pour un jour. Cette façon de compter se retrouve dans certaines expressions : dans 8 jours, c'est dans 1 semaine ; dans 15 jours c'est dans 2 semaines...

Le dimanche de Pentecôte a lieu le 50e jour après le dimanche de Pâques.

Le dimanche de Pâques célèbre le retour du corps de Jésus, le dimanche de Pentecôte célèbre le retour de l'esprit saint de Jésus.

Le lundi de la Pentecôte



Le lundi de Pentecôte, comme le lundi de Pâques n'a aucun sens religieux : c'est pour se reposer de la fête de la veille !

Avant la révolution, toute la semaine de l'Octave de la Pentecôte était fériée. Le Concordat en 1802 a réduit cette octave au seul Lundi de Pentecôte.

Dans le rite liturgique qui était en vigueur jusqu'au concile Vatican II, l'Église célébrait l'octave de la Pentecôte. Le lundi de Pentecôte était une "fête d'obligation". C'était le second jour de la Pentecôte, une fête solennelle. L'Église s'adressait aux nouveaux baptisés et aux nouveaux confirmés pour leur annoncer la grandeur de leur nouvel état.

Depuis le nouvel ordo liturgique de Paul VI, le lundi de Pentecôte n'est plus solennisé. L'Église catholique ne s'oppose pas à ce qu'il ne soit plus un jour férié.

JOURNÉE DE SOLIDARITÉ

La direction reconnaît le paiement de la majoration

3ème geste de l'entreprise

Carrefour accepte de payer la majoration jour férié pour la journée du 16 mai.

Bravo
...Mais

Les salariés effectuent toujours 7 heures de travail forcé non rémunérées pour la journée de solidarité

O Ce que disait la direction

Note à l'intention des directeurs

7. Impact en paie

Le travail d'un jour férié au titre de la journée de solidarité n'entraîne aucune rémunération supplémentaire. Notamment les majorations conventionnelles ne s'appliquent pas.

Il est indispensable de faire apparaître la journée de solidarité sur le bulletin de paie. A cette fin un code SO (journée de solidarité) va être créé.

O Ce que dit la CFDT



Extrait de l'hyper n° 197/05 du 30 avril 2005

"Au passage l'employeur oublie que le 16 mai est toujours légalement un

jour férié.

Pour la CFDT nous ne voyons pas pourquoi nous ne serons pas payé avec un salaire majoré de 150% comme il écrit dans nos accords.

Au nom de quoi l'état peut se mêler d'un contrat privé. Au minimum on devrait nous verser notre complément jour férié.

On a pas fini de parler de cette journée de solidarité qui n'a que de nom cet esprit solidaire que nous défendons !"

O Ce que dit l'accord Carrefour



Extrait des accords d'entreprise titre 22

Les jours fériés travaillés donneront lieu au choix du salarié :

- soit au paiement des heures effectuées le jour férié, au taux horaire contractuel majoré de 50%, en sus de la rémunération mensuelle,

- soit à un repos compensateur d'une durée égale au temps travaillé, dans les trois mois qui suivent, sans réduction de salaire. Ce repos pourra être positionné, pour les salariés qui le souhaitent, de telle sorte que sa combinaison avec un jour de repos hebdomadaire permette l'octroi d'un week-end du samedi matin au lundi soir.

Tout salarié qui en raison de la répartition de son horaire hebdomadaire voit coïncider un jour de repos hebdomadaire, en dehors du repos dominical ou de son jour de repos hebdomadaire lorsque celui-ci est fixé un autre jour que le dimanche, avec un jour férié chômé, bénéficie d'un jour de repos compensateur dans le cadre de son horaire habituel.

Ce repos compensateur doit être pris en accord avec le supérieur hiérarchique, dans le mois civil où se situe le jour férié considéré. Le salarié peut demander que ce repos compensateur soit accolé à son jour normal de repos hebdomadaire.

Ce repos compensateur n'est pas considéré comme temps de travail effectif."

Les dispositions du présent article s'appliquent au personnel relevant de la catégorie " Employés – ouvriers " et "

Agents de maîtrise ".

En cas de travail d'un jour férié, les salariés de la catégorie " Cadres " relevant des niveaux 6 et 7 bénéficient d'une indemnité égale à : 50% d'un vingt deuxième de leur salaire mensuel de base en cas de travail un jour férié.

O Ce que dit la direction

Note de service affichée le 10 mai dans les magasins.

Le législateur impose depuis cette année la mise en place d'une journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées. Cette journée a été fixée au lundi 16 mai 2005.

Afin de répondre à l'attente de nos salariés, Carrefour a décidé de verser une indemnité complémentaire aux salariés travaillant de façon **effective** au titre de la journée de solidarité, le lundi de Pentecôte.

Cette indemnité sera équivalente à:

- Pour les employés et agents de maîtrise: Indemnité complémentaire égale au paiement de 50% du nombre d'heure réellement effectuées le lundi de Pentecôte et ce, dans la limite maximale de 1/5ème de la base hebdomadaire.

- Pour les cadres de ni-

veau 6 et 7: indemnité complémentaire égale à 50% d'1/22ème de leur salaire mensuel de base, si le travail est effectué le lundi de Pentecôte,

Exemple d'un salarié à temps complet

Je travaille 35 h dont 7 h sur le lundi de Pentecôte. je serais payé 35 H

+

Une indemnité complémentaire égale à 3,5 h x taux horaire.



Remarque CFDT

Si vous voulez comprendre quelque chose adressez vous directement au bon Dieu.

Le texte de la direction est très ambigüe. Il présente comme un geste de bonne volonté de l'employeur le paiement de la majoration et il ne reconnaît pourtant pas clairement le caractère de

jour férié du 16 mai.

Carrefour tente d'induire en erreur les salariés et de leur faire prendre les vessies pour des lanternes (comme Monsieur Bernard qui dit partout qu'il n'aura pas 38 millions).

Le lundi de Pentecôte vous devez 7 heures de travail au titre de la journée de solidarité, ces 7 heures ne sont pas payées.

O Ce que Carrefour ne dit pas

Extrait des accords d'entreprise titre 22

Chaque salarié bénéficie chaque année du chômage collectif ou individuel de 6 jours fériés en sus du premier mai. Ces jours chômés ne sont pas considérés comme temps de travail effectif.

Seuls les salariés volontaires pourront travailler un 4ème jour férié au cours d'une même année.

Un salarié ne peut travailler plus de 4 jours fériés par an. Pour la CFDT tout salarié qui travaille le 16 mai a travaillé un jour férié.

On ne peut donc plus que lui imposer 2 jours fériés travaillées pour l'année 2005.

Une reprise timide du dialogue social.

O Ce qui n'est pas remis en cause

Monsieur Raffarin n'a pas annulé sa loi qui impose aux seuls salariés de travailler une journée sans être payée.

Avant votre temps de travail était de 1600 heures par an. Aujourd'hui, et ce jusqu'à que cette loi soit abolie, vous devez travailler 1607 heures par an pour le même montant de rémunération.

Ca s'appelle travailler plus pour le même salaire.

O L'avis de la CFDT

Fait des efforts mais peu mieux faire !

Pour la CFDT

- avec le rattrapage des accords Carrefour pour les salariés de Continent 2001,
- avec la négociation en 2005 d'un accord d'intéressement Carrefour,

- avec la majoration de 50% le 16 mai

Carrefour fait un troisième geste vers ses salariés et répond partiellement aux revendications exprimées.

La CFDT salue cette reprise timide du dialogue social.

Mais il n'en reste pas moins que

- la journée de solidarité c'est 7 heures de travail non rémunérées

- que le pouvoir d'achat 2005 des salariés Carrefour est mangé par l'inflation

- que les contrats des salariés à temps partiel ne sont pas revalorisés

- que la majorité des revendications exprimées par les salariés le 25 mars ne sont toujours pas satisfaites.

Dans la ligne droite de nos revendications et de l'action du 25 mars 2005

La CFDT appelle les salariés, à faire du lundi de la Pentecôte une journée d'initiatives et d'actions pouvant aller jusqu'à la grève.

Invite les clients à venir un autre jour faire leur course, le 16 mai les salariés exécutent un travail forcé.

Porte un badge "sans social pas de commercial" ou autre signe de protestation.

Appelle à un débrayage le lundi 16 mai .

- + Pour conserver notre RTT,
- + Pour notre pouvoir d'achat,
- + Pour des contrats revalorisés
- + Pour nos conditions de travail,
- + **Contre le travail un jour férié**

Notre solidarité, jeunes et actifs, nous la démontrons avec des salaires décents qui nous permettent de payer nos impôts et nos charges sociales.

OUI À LA SOLIDARITE !

Votre avis sur le lundi de Pentecôte travaillé

■ **SONDAGE LA REP** : 75 % des sondés sont pour-là. Beaucoup s'interrogent aussi sur la

contre le travail ce destination des fonds.



Foto: la publication originale pour le magazine jeunesse sociologique La République du Centre. (Photo: Thierry Bouquet.)

Daniel Bernard administrateur chez Capgemini

L'ex-Pdg de Carrefour Daniel a été élu administrateur du groupe de services informatiques, Capgemini non sans réticences des actionnaires.

La CFDT a immédiatement félicité la section CFDT Capgemini pour cette "bonne action".



comptait Carrefour parmi ses clients et était candidat à l'externalisation de son informatique.

Avec 359 millions d'euros de pertes nettes en 2004, soit le deuxième plus important déficit du Cac 40 l'an dernier derrière Thomson, les dirigeants pouvaient s'attendre à une assemblée générale plutôt difficile.

Si l'ambiance a effectivement été tendue, les mauvaises performances de la SSII n'ont pas constitué la cible de leurs courroux.

En effet, la proposition du conseil d'administration de nommer Daniel Bernard en qualité d'administrateur a soulevé de nombreuses contestations, éclipsant presque totalement les réalités économiques de la SSII.

"Pourquoi une entreprise comme Capgemini qui veut repartir de l'avant se donne une image aussi néfaste et négative" en accueillant comme administrateur M. Bernard, a déclaré un actionnaire, en qualifiant l'ex-Pdg de Carrefour de "symbole du profiteur", sous les applaudissements de la salle.

Malgré ce vif désaccord l'assemblée générale de Capgemini a voté la nomination de Daniel Bernard l'ex-Pdg de Carrefour en tant qu'administrateur du groupe français de services informatiques.

La nomination de Daniel Bernard n'a toutefois été acceptée à 69,12%, ce qui est

Un secteur que l'ex PDG de Carrefour connaît bien puisque Capgemini

un chiffre plutôt bas s'agissant d'un vote d'une résolution d'assemblée générale.

Le président du conseil de Capgemini, Serge Kampf, a réagi en estimant que M. Bernard était l'objet depuis plusieurs semaines d'une "campagne de dénigrement" et que si le directeur général de Capgemini, Paul Hermelin, devait un jour être remercié par le conseil, ce serait "sans rien" percevoir.

Daniel Bernard a trouvé en Ernest-Antoine Seillière

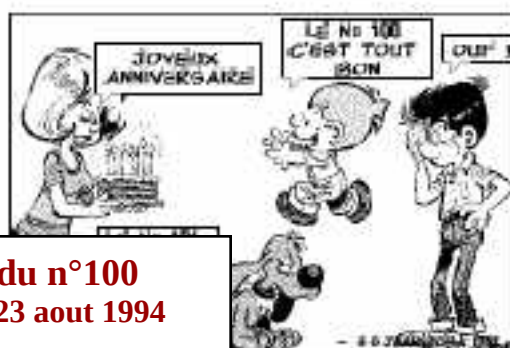
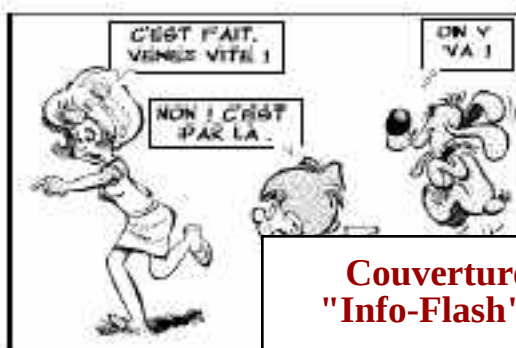


le vice-président du CA de Capgemini et patron du Medef un soutien. Celui a expliqué que le choix de présenter M. Bernard avait été fait avant les révélations sur sa retraite-chapeau et que le conseil d'administration n'avait pas à "se déjuger" après "la campagne médiatique déclenchée contre lui".

Le directeur général de Capgemini, a déclaré que, "sans avoir l'intention de devenir un grand délocalisateur", Capgemini allait accélérer ses recrutements de salariés en Europe de l'Est et en Asie émergente.

Sa nomination au conseil d'administration de Capgemini, en attendant mieux, permettra à **Daniel Bernard de toucher des jetons de présence à chaque réunion du conseil d'administration (Chez Carrefour il touchait à ce titre 80 000 euros par an)** tout en bénéficiant de son indemnité de 9,5 millions d'euros au titre d'une clause de non concurrence sur quatre années, et de sa retraite "chapeau" sous forme de rente, provisionnée pour 29,5 millions d'euros par le groupe français de grande distribution.

Ouf on était inquiet pour son avenir !



Couverture du n°100
 "Info-Flash" 23 août 1994
 La gazette des délégués CFDT
 Carrefour

L'Hyper !